

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.11.2017	11h40	17.144	DFS
Annule et remplace				
Auteur(s) : Yves Strub et Souhaïl Latrèche				
Titre : Accueil accéléré des médecins de premier recours dans le canton de Neuchâtel				
Contenu :				
<p>Quels sont les moyens d'accélérer et d'améliorer l'accueil administratif des nouveaux médecins de premier recours postulants par le service responsable du Département des finances et de la santé ?</p>				
Développement (obligatoire) :				
<p>Les difficultés de recrutement du personnel médical pour le canton de Neuchâtel, toutes catégories confondues, sont reconnues depuis de nombreuses années, notamment pour les médecins de premier recours appelés à s'installer en pratique privée de longue durée.</p> <p>Les facteurs généraux multiples, responsables de cette carence, sont d'abord nationaux, dont l'insuffisante promotion des médecins praticiens, secondaire au <i>numerus clausus</i> universitaire et à l'encouragement délétère vers les spécialisations médicales.</p> <p>Spécifiquement, tout notre canton peine à séduire par ses désavantages topographiques, organisationnels et fiscaux, particulièrement dans les Vallées et les Montagnes. La promotion de l'espace médical mérite une accélération des procédures d'admission des nouveaux médecins afin de clarifier les démarches requises et d'éviter, soit le départ précipité des demandes vers d'autres cantons, soit les postulations préventives multiples interférant avec le traitement efficace des dossiers.</p> <p>En parcourant ces dernières années de pratique avec l'expérience des médecins responsables officiellement du recrutement des confrères/consœurs candidat(e)s, ainsi que des présidents communaux et cantonaux des sociétés médicales, apparaît une déficience nette de l'accueil administratif, en dépit de toutes les bonnes volontés, dont celle du Département des finances et de la santé, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une information ou des demandes de certification parfois non coordonnées ou parcellaires, – un manque de célérité dans le traitement des informations, des règlements et des procédures, avec des renvois multiples de courriers, pouvant prolonger l'exercice de quelques mois (en dehors des dossiers controversés). <p>Le médecin postulant est fort tenu par l'horaire et le temps, devant assurer le règlement de ses contrats antérieurs, l'acquisition, l'organisation et le financement de sa nouvelle pratique, la signature de ses obligations communales et le déplacement de sa famille.</p> <p>Nous demandons dès lors au Conseil d'État de nous indiquer quels sont les moyens disponibles afin de faciliter la circulation des informations et le traitement des dossiers.</p>				
Demande d'urgence : Non				
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :				
Yves Strub et Souhaïl Latrèche				
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :		
Annie Clerc-Birambeau	Josiane Jemmely	Pierre-André Currit		
Alexandre Houlmann	Fabien Fivaz			